

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2015

Présents : André DURAND, Jean PORTUGAL, Hervé BENOIT, Lucie BULLE, Jean-Louis DOULS, Nadège JAY, Gwénaëlle DIDIER, Nicole AGUETTAZ, Michel ROSSIGNOL, Isabelle CILLIS, Sandrine BERTHET, Valérie MAZARD, Jean-Philippe MENEGHIN, Anthony FACHINGER, Catherine DUBOIS, Virginie TISSOT, Sandra CHELLOUG, Jean-Loup CREUX, Joseph MORELLI, Béatrice CREUX, Virgile FIELBARD

Procurations : Annie OLEI à Lucie BULLE, Etienne CHALUMEAU à Hervé BENOIT, Jean-Paul DELCROIX à Michel ROSSIGNOL, Gildas WIES à André DURAND

Absents : François PEILLEX

Excusé : David ATES

Ouverture de séance : 20h45

Secrétaire de séance : Nadège JAY

* * * * *

MINUTE DE SILENCE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DES ATTENTATS DES 7, 8 et 9 JANVIER 2015

Monsieur le Maire demande l'observation d'une minute de silence en mémoire des victimes des attentats qui se sont déroulés début janvier en France.

Préambule :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2014 est soumis à l'approbation des conseillers présents.

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour l'année 2015, la population totale est supérieure à 3 500 habitants. En conséquence et conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2015 s'est organisé autour des directions suivantes :

- le contexte de la préparation du budget primitif 2015,
- les principales orientations pour le budget primitif 2015.

Un document de synthèse reprenant ces grands axes, élaboré et validé, par la commission compétente est porté à connaissance des membres du conseil municipal.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire 2015,

Vu la présentation en commission finances élargie du 12/01/2015,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015.

Vote : Qui est contre : 0
Pour : 22

Qui s'abstient : " (Joseph MORELLI, Béatrice CREUX, Jean-Loup CREUX)

Délibération n°02

GESTION DU PERSONNEL – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'actuel responsable de la bibliothèque municipale part en retraite prochainement.

Une procédure de recrutement a conduit à retenir un candidat dont le cadre d'emploi n'est pas le même et il convient en conséquence de supprimer le poste de catégorie A et de créer le poste de catégorie B correspondant.

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,
Vu le tableau des emplois communaux,
Vu l'avis favorable du comité technique du 16/01/2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la suppression d'un poste bibliothécaire à temps complet au 01/03/2015
- Approuve la création d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/02/2015
- S'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif
- Approuve la modification du tableau des emplois communaux en conséquence soit :

Suppression de poste :

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Catégorie A

Grade : Bibliothécaire :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Création de poste :

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Catégorie B

Grade : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe:

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°03

GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'adjoint technique avait été créé pour assurer les états des lieux lors de la mise à disposition du centre d'animation à des particuliers ou des associations.

Il expose par ailleurs qu'un agent est depuis plus de 2 ans en contrat à durée déterminée dans les effectifs de la commune en remplacement d'un agent qui va prochainement être mis en retraite anticipée pour cause d'incapacité définitive à toute fonction.

Aussi, il propose de modifier le temps de travail du poste lié aux états des lieux afin de pouvoir procéder à la mise en stage de l'agent.

AJD

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,
Vu le tableau des emplois communaux,
Vu l'avis favorable du comité technique du 16/01/2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (4 heures hebdomadaires annualisées) au 01/04/2015
- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (24 heures hebdomadaires annualisées) au 01/04/2015
- S'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif
- Approuve la modification du tableau des emplois communaux en conséquence soit :

Suppression de poste :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Technique 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 21
- nouvel effectif : 20

Création de poste :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Adjoint Technique 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 20
- nouvel effectif : 21

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

Délibération n°04

DEMANDE DE SUBVENTION – BATIMENTS CAMPING - CDDRA

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du camping municipal, deux bâtiments vont être réalisés au cours de l'année 2015 :

- Un bâtiment « réception », qui permettra un accueil de qualité de la clientèle
- Un « espace de rencontre », qui permettra aux clients de se retrouver pour des animations diverses

La réalisation de ces deux bâtiments permettra de mieux répondre aux attentes de la clientèle familiale et participera à l'amélioration du niveau de qualité et de modernisation de la prestation d'accueil au camping.

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'action 4.2 du CDDRA, accompagne les actions visant à relancer l'activité économique de l'hôtellerie de plein air.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour l'opération de construction d'un bâtiment « réception » et d'un « espace de rencontre et d'animation » au camping municipal dans le cadre du CDDRA de Métropole Savoie au titre de l'action n°4.2 « Relancer l'activité économique de l'hôtellerie de plein air par un positionnement marketing de l'offre ».

Les dépenses concernées s'élèvent à :



DEPENSE	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	17 950,00	17 950,00
Contrôle technique	2 900,00	3 480,00
Mission SPS	2 000,00	2 400,00
Travaux	285 000,00	342 000,00
Imprévus	10 000,00	12 000,00
TOTAL	317 850,00	377 830,00

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

OBJET	MONTANT
CDDRA	95 355,00
Autofinancement	222 495,00
TOTAL	317 850,00

Délibération proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les contrats de développement durables Rhône-Alpes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- Sollicite la Région Rhône-Alpes pour l'action 4.2 « Relancer l'activité économique de l'hôtellerie de plein air par un positionnement marketing de l'offre » dans le cadre du CDDRA de Métropole Savoie, à hauteur de 30% de la dépense
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant, et à signer tout document s'y rapportant

Vote : Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour : 25

QUESTIONS DIVERSES

- Préemption local commercial place des Marronniers (B 520)

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'intention d'aliéner est parvenue en commune concernant un local commercial situé en centre-ville.

Madame Nadège JAY expose que dans le cadre de la commission d'urbanisme la possible préemption a été abordée étant donné l'emplacement qui permettrait de réimplanter des services publics et équipements collectifs au centre de la commune. Néanmoins, la commission a estimé que la décision de préempter était du ressort du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour se prononcer sur cette préemption.

A la question « la commune doit elle exercer son droit de préemption sur le local commercial (cadastrée B 520) situé place des Marronniers ? », le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la préemption.

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation est en conséquence chargé de procéder aux formalités d'acquisition.

- Cession terrain au Colombier

Monsieur Hervé BENOIT expose qu'il a été contacté pour une demande de cession de terrain appartenant à la commune et situé dans la zone du Colombier. Il s'agit d'un terrain d'une superficie d'environ 1 600 m².

Le conseil municipal autorise Monsieur Hervé BENOIT et le Maire à poursuivre la discussion notamment en ce qui concerne les termes de la cession avec les demandeurs.

INFORMATIONS DES DELEGUES

- Syndicat des Eaux

Rapporteur: Virgile FIELBARD

Le syndicat est en cours de recrutement d'un nouveau poste administratif (14 heures hebdomadaires).

La commune sollicite le syndicat des eaux pour que le traitement des factures d'assainissement soit directement assuré par le syndicat via une convention.

Des demandes de subvention ont été demandées pour les communes de Villard-Sallet et du Pontet auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Un marché de travaux a été attribué pour une opération sur la commune du Bourget en Huile.

